

Négociations salariales: dès 2019, pas de salaires inférieurs à 4'000 dans la branche Infrastructure de réseau

Après l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre de la déclaration de force obligatoire de la convention collective de travail pour la branche Infrastructure de réseau, les partenaires sociaux se sont entendus sur des mesures salariales pour 2019. Elles comportent le relèvement des salaires minimaux les plus bas, une augmentation salariale de 0,5% de la masse salariale et une hausse des frais dans toute la branche. Ces adaptations correspondent à une augmentation d'env. 1,5% pour 2019.

Mesures salariales 2019

Les deux associations patronales, l'Association des entreprises d'installations de lignes aériennes et de câbles (AELC) et l'Association suisse des infrastructures de réseau (SNiv), ainsi que le syndicat syndicom ont nettement relevé les salaires minimaux les plus bas dans le cadre des premières négociations salariales depuis la déclaration de force obligatoire (DFO) de la convention collective de travail (CCT). Pour la main-d'œuvre sans titre professionnel, le salaire minimum mensuel s'élève désormais à 4'000 francs, versé 13 fois à l'année. Selon la qualification et l'orientation, les salaires minimaux de la main-d'œuvre qualifiée s'élèvent dorénavant entre 4'250 et 6'700 francs. A cela s'ajoute une augmentation de la masse salariale de 0,5% au 1^{er} janvier 2019 et l'adaptation de l'indemnisation des frais. Ces mesures correspondent à une augmentation globale de jusqu'à 1,5%. Les parties contractantes ont déjà déposé la demande pour la déclaration de force obligation des mesures salariales, dont la prochaine mise en œuvre obligera toutes les entreprises de la branche actives en Suisse à appliquer ces mesures.

Élargissement de la protection des salarié-e-s

Après la déclaration de force obligation au 1^{er} octobre dernier de la CCT Infrastructure de réseau par le Conseil fédéral, les mesures salariales 2019 permettent de réaliser un progrès supplémentaire dans cette branche. L'augmentation de jusqu'à 1,5% contribue à stabiliser les conditions de travail dans la branche et à élargir le cadre contraignant de la protection des salarié-e-s. Ainsi, presque 3500 employé-e-s profitent de meilleures conditions de travail et de salaire.

Etape importante pour la branche

Précisément dans la branche de l'Infrastructure de réseau, qui connaît un essor continu et peut compter à l'avenir sur d'autres grosses commandes, ces mesures en lien avec la DFO sont décisives pour faire face à la concurrence étrangère. De telles mesures permettent aux entreprises d'affronter la concurrence davantage par le critère de la qualité que par le biais des conditions de travail, ainsi que de garantir une protection efficace contre la sous-enchère salariale.

Renseignements complémentaires:

- Daniel Hügli, secrétaire central secteur TIC syndicom +41 79 833 40 66
- Jean-Pierre Mitard, caissier AELC +41 79 669 83 85
- Stefan Salzmann, président SNiv +41 79 449 33 06